Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-06

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-06 : SDE22 – Alimentation en BT – EP 1ère et 2ème phase – infrastructure de télécommunication pour le lotissement Hent Parc Jean

Référence nomenclature n°1.4

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux les estimations du SDE22 pour la viabilisation du lotissement Hent Parc Jean concernant la Basse Tension, l'Éclairage Public (Phase 1 & 2) et l'Infrastructure de télécommunication.

Les coûts comprennent : Terrassement – Réseaux – câblage :

- Les plans de récolement des réseaux construits
- La réalisation de tranchées comprenant :
  - Le terrassement,
  - La fourniture et pose des câbles et/ou des fourreaux,
  - La fourniture et pose des coffrets et chambres de tirages,
  - Le remblaiement en GNT et/ou matériaux issus du site,
  - La fourniture et pose du matériel d'éclairage en seconde phase.

Les montants estimés sont :

- Viabilisation BT : 56 700,00 € coût pour la commune : 23 625,00 €
- Viabilisation EP1 : 8 500,00 € coût pour la commune : 5 115,74 €
- Viabilisation EP2 : 37 000,00 € coût pour la commune : 22 268,52 €
- Viabilisation ICE : 35 000,00 € coût pour la commune : 23 765,43 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE le projet d'alimentation basse tension prévu à Tonquédec pour le Lotissement Hent Parc Jean présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 56 700 € TTC. Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_06-DE

à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du maché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **23 625,00 €.**

VALIDE le projet d'éclairage public prévu à Tonquédec pour le Lotissement Hent Parc Jean présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8 500,00 € TTC (1ière phase) et de 37 000,00 € TTC (2ème phase) (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie). Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **5 115,74 € pour la phase 1 et de 22 268,52 € pour la phase 2**.

CONFIE au Syndicat d'Energie, la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique prévu à Tonquédec Lotissement Hent Parc Jean pour un montant estimatif de 35 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie). Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du maché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune calculée sur la base de l'étude s'élève à **23 765,43 €.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant ce dossier.

IMPUTE les dépenses à l'article 204182 du budget commune 2026 pour un montant global estimé à 74 774.69 €

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU